



Collectif de Soutien aux Sans-Papiers du Trégor-Goëlo / Lannion

Liberté de circulation, liberté d'installation !

Compte-rendu de la réunion du lundi 6 janvier 2020 (196)

Espace Sainte Anne

Présent(e)s : 24 ; Excusé(e)s : 1 ; Président(e)s de séance : Chantal Lemoine, Philippe Vital

Ordre du jour

- 1- Dossiers en cours
- 2- Finances, bilan des dons, aides financières
- 3- Logements
- 4- Aides départementales financières : Asti
- 5- programme culturel/financier
- 6- Recommandations de la préfecture sur la vie des migrants
- 7- Questions diverses
- 8- Pot de nouvelle année, galette

1- Dossiers en cours

Marie : elle a fait une demande d'asile en France après un passage douloureux en Italie, son dossier devait être traité rapidement et sans problème ! Un an après alors qu'elle était intégrée, se débrouillait avec son ADA pour se loger, faire du bénévolat en Ehpad (entre autres), la machine à broyer de l'Etat vient de passer : Une proposition de logement lui a été faite le 31 décembre par l'OFII mais à Lorient ! En cas de refus elle perdait tous ses droits ! Chantal et Marine l'ont accompagné vers son nouveau logement vendredi dernier.

Nous souhaitons dénoncer rapidement ces méthodes qui ont pour objectif de décourager les demandeurs d'asile.

Les demandeurs d'asile perdent leurs droits d'accès aux soins s'ils n'habitent pas le logement attribué.

Sous quelle forme, quand, auprès de qui ? journaux, interpellation de Coalia, de l'Ofii...

Mme Babouana : convoquée ce mardi à 14h auprès de Mme Georges à la MDD. Quelques personnes l'accompagneront.

Ajout du bilan de cette rencontre : Mme Georges a indiqué que les aides (logement et alimentaires) resteraient attribuées jusqu'au 6 avril 2020 date des 3 ans des deux plus jeunes enfants de Mme Babouana même si elle est « invitée » à quitter les lieux plus tôt. D'autre part Mme Georges a précisé que légalement les services du département n'étaient pas tenus de maintenir ce type d'aides aux familles françaises ou non ayant des enfants de plus de trois ans.

Famille Tombo : actuellement logée à Louannec. Un calendrier est mis en place pour l'accompagnement journalier des enfants à l'école Morand Savidan. Il reste quelques créneaux à pourvoir la semaine prochaine et il faudra prévoir des bonnes volontés pour la troisième semaine,

Certains dossiers sont « abandonnés » comme celui de MAGUEYE, les nouvelles directives du Ceseda rendent obligatoires 5 ans de présence en France même si la personne travaille à temps complet depuis au moins 8 mois dans les 12 derniers mois pour faire une demande de titre de séjour travail.

Plusieurs dossiers de recours CNDA sont en cours. D'autres nouveaux dossiers sont constitués pour des arrivants du Tibet et d'Amérique du sud.

2- Finances et aides

Bilan des dons : pour l'année le montant s'élève à 7300€ dont 3600 depuis l'appel aux dons. C'est une légère baisse par rapport à l'année dernière pendant laquelle un don important avait été attribué au collectif.

Les comptes de l'année sont en cours de finalisation : le total des dépenses sera supérieur à celui des recettes.

Aides habituelles : les aides à Yvan, Idriss, Jean Daniel sont renouvelées ainsi que pour Haïrata

Aides exceptionnelles : une aide est prévue pour verser le solde de charges dues par Marie au Cosmos ; le financement d'un plein d'essence est prévu pour Marine.

3- Logements

Famille Tombo : le logement prévu à Lannion sera disponible sans doute fin janvier. Le loyer et les charges seront pris en charge par Habitat et Humanisme, Jamais sans toit, l'église évangélique de Lannion et la famille. Un contrat d'un an renouvelable sera signé avec la Mairie de Lannion.

Nous recherchons des solutions pour venir en aide aux jeunes maliens déboutés et qui sortent du Cada, sans solution de logement et souvent avec des problèmes de santé. Philippe Bail doit en recevoir deux ce vendredi au collectif.

4- Aides financières départementales : ASTI

Les demandes d'aides déposées depuis plusieurs mois sont toujours sans réponses. Quel est le problème ? Sélection des bénéficiaires ? Difficultés de financement ?

Le département semble avoir attribué une mission de service public à l'Asti.

Philippe Vital se charge d'appeler les responsables pour avoir une réponse avant que nous ayons besoin d'aller poser des questions en manif accompagnés par la presse.

5- Programme culturel et financier

Festival Courtoujours : **RAPPEL N'oubliez pas de répondre et de vous inscrire auprès de Françoise.**

Des billets sont toujours en vente au Carré Magique et par internet sur leur site.

Un grand nombre de personnes est indispensable pour le fonctionnement du festival : fabrication de tartes salées ou sucrées, de gâteaux, d'entrées froides.....et aide le samedi pour le début de la séance et à l'entracte

Il faudrait 45 personnes pour préparer des plats sucrés et salés et aussi 45 personnes pour l'accueil et le fonctionnement du festival.

Film au café Théodore le 31 janvier :

Les familles « africaines » ont accepté de préparer la restauration avec Marine et Titane.

Il faudrait d'autres personnes pour relayer et donner un coup de main (transports, courses...)

Rappel : les entrées sont payantes, le bénéfice au-delà du coût du film sera reversé au collectif ainsi que le bénéfice de la restauration.

6- Recommandations de la préfecture pour la vie des migrants

Une délégation du Collectif a été reçue par Mr Quilloux nouveau directeur du service des étrangers.

Il a précisé que ses prédécesseurs avaient connu un « burn out », que lui-même découvrait le service et qu'il s'appuierait sur les règlements : CESEDA et circulaire Walls.

Une quinzaine de dossiers ont été présentés :

Mr Quilloux a donné quelques conseils sur des dossiers, certaines situations devraient être réglées rapidement...

D'autres réponses concernant des erreurs de noms ou des dossiers perdus tardent à venir.

Pendant les vacances Mr Quilloux a écrit et envoyé une charte du bon fonctionnement des services des étrangers : Le respect des droits et le droit au respect... pour les personnels et surtout les migrants !

Quelques précisions :

Les dossiers des personnes ayant subies une OQTF ne peuvent plus être déposés avec rendez-vous à la préfecture mais seulement envoyés en recommandés.

Les demandes de titre de séjour à titre exceptionnel pour la scolarité des enfants nécessitent la justification de trois années complètes de scolarisation.

7- Questions diverses

- Lions'club : cette organisation peut participer à des financements d'actions à portée humanistes. Peut-être pourrions-nous les solliciter pour organiser une journée de sensibilisation sur les migrations au cours de l'année, cet été dans le cadre des appels à projets pour le Quai des possibles, pour des expos photos ?

- Coordination régionale :

Un tract a été proposé pour la journée d'action en direction des préfectures prévue le 29 janvier.

Des inquiétudes ont été soulevées concernant notre participation (qui avait été actée précédemment) : en effet un nouveau préfet vient d'être nommé en Côtes d'Armor, nous ne le connaissons pas, peut-être serait-il judicieux et raisonnable d'attendre un peu, de le rencontrer par exemple, avant de le braquer ?

Il va être demandé à la coordination d'attendre un peu pour cette action.

- Gilets jaunes :

La présence de gilets jaunes Rassemblement National a été notée pendant les manifestations contre le projet de retraite. Dans le même temps les gilets jaunes de Lannion appelaient à la manifestation en faveur des migrants. Cela a semé la confusion pour des signataires de notre appel.

Un débat d'éclaircissement pourra être mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

8- Et ensuite ... Bonne Année, bonne dégustation et à la vôtre !